

QWAMPLIFY

Société anonyme

14, place Marie-Jeanne Bassot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre

Assemblée générale du 26 mars 2020 – Résolution n°15

Sacor Audit
13 rue Auber
75009 Paris

Deloitte & Associés
Immeuble Castel Office
7 boulevard Jacques Saadé
Quai de la Joliette
13235 MARSEILLE CEDEX 02

QWAMPLIFY

Société anonyme

14, place Marie-Jeanne Bassot
92300 LEVALLOIS-PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre

Assemblée générale du 26 mars 2020 – Résolution n°15

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital social au jour de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

A Paris et Marseille, le 10 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Sacor Audit



Claire DISSEZ

Deloitte & Associés



Anne-Marie MARTINI